

Arrêté ministériel n° 2009-559 du 29 octobre 2009 portant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2012/2013

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	29 octobre 2009
Publication	Journal de Monaco du 6 novembre 2009 ^[1 p.3]
Thématique	Education

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2009/10-29-2009-559@2009.11.07>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.334 du 12 juillet 2007 sur l'éducation ;

Article 1er

Le calendrier des vacances de l'année 2012/2013 est fixé comme suit :

Rentrée des classes

Lundi 10 septembre 2012

Vacances de la Toussaint

Vendredi 26 octobre 2012 après la classe au mardi 6 novembre au matin

Fête Nationale

Lundi 19 novembre 2012

Vacances de Noël

Vendredi 21 décembre 2012 après la classe au lundi 7 janvier 2013 au matin

Vacances d'hiver

Du vendredi 15 février 2013 après la classe au lundi 4 mars 2013 au matin

Lundi de Pâques

Lundi 1er avril 2013

Vacances de Printemps

Du vendredi 12 avril 2013 après la classe au lundi 29 avril 2013 au matin

1er mai

Mercredi 1er mai 2013

Ascension

Jeudi 9 mai 2013

Lundi de Pentecôte

Lundi 20 mai 2013

Grand Prix

Du mercredi 22 mai 2013 après la classe au lundi 27 mai 2013 au matin

Fête Dieu

Jeudi 30 mai 2013

Vacances d'été

Vendredi 5 juillet après la classe.

L'activité sport scolaire fait partie intégrante du calendrier scolaire. Pour les élèves concernés, les vacances débutent à la suite de cette activité.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^{^ [p.1]} Pour l'année 2013/2014 : Voir l'arrêté ministériel n° 2013-1 du 3 janvier 2013. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 6 novembre 2009
^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2009/Journal-7937>